



Objet : Surenchère de la violence et RECUL de la Protection de l'Enfance.
Le code pénal L 227/22 est pourtant formel. Ce constat appelle un débat de société.
Que veut-on comme jeunesse ? Que veut-on comme repères ?

A la suite du visionnage de 2 films à caractère violent et sexuel et portant la mention « public à partir de 8 ans », il nous est apparu nécessaire d'alerter le Président de la République (*au Recto*), ainsi que les hauts responsables des droits, des médias, de la famille et de l'Enfance, afin de réclamer **une meilleure prise en compte de la Protection de l'Enfance la télévision et au cinéma**. Monsieur François HOLLANDE nous a répondu qu'« il s'agit de sujets de société majeurs auxquels il accorde une importance particulière ». La Défenseure des Enfants, L'UNAF et le CSA nous ont répondu* que la cotation dépendait de la commission de classification des films au cinéma.

- Une analyse du rapport 2007/2009 de cette commission nous apprend que le nombre de films signalés diminue d'année en année. 13% en 2007 – 12% en 2008 – 9% en 2009.
- En 2002, Il était de 20% (Rapport de Blandine KRIEGEL.) L'Angleterre en signalisait 80 %!

La protection de l'Enfance s'est effondrée alors que la violence est valorisée sur tous les écrans.

*Des enfants tuent des enfants, des personnes se font lyncher, massacrer juste pour un regard ! (Echirolles-octobre)
Les enseignants, les soignants et tous ceux qui représentent l'autorité ou l'aide se font agresser. Intolérable !*

Il est aussi important d'aider les parents à protéger leurs enfants que de proposer aux enfants de se protéger des images qui peuvent nuire à leur développement affectif, psychique, moral, social.

La signalétique est indispensable, elle doit être fiable et présente, c'est sa fonction.
Quelles valeurs veut-on donner à notre société ? Quels contenus dans nos médias ?

Valeurs civiques, de solidarité ou valeurs de destruction ?

« Comment se construire en liberté ? »

« Comment conforter la nation ? »

La CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT rappelle que « l'Enfant a droit à une information qui le protège contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être.....Qu'il a le droit d'être protégé de toute forme de négligences, d'abandon et de brutalités mentales. »

Depuis 1994, **Enfance-Télé: Danger ?** a réclamé, puis fait évoluer la signalétique. Son **Manifeste pour l'Enfance** de 1999 (133 500 signatures via de très nombreuses associations) avait entraîné une grande réflexion sur l'impact des images violentes sur les enfants. Celle-ci avait abouti en 2002, à la nouvelle signalétique chiffrée (qui reste sous-cotée environ de 4 ans par rapport aux autres pays européens, avec aussi un **-10 fugitif**).

Il est de notre Responsabilité d'adulte, pour le respect de la vie, de veiller à ce que les Enfants regardent des programmes adaptés à leur âge, c'est primordial pour leur construction.

Aidez-nous, faites circuler cette lettre par tous les moyens : mails ; Facebook, Twitter...

*Ces réponses sont consultables sur notre **site Internet : enfanceteledanger.fr** rubrique: « **info blog** »

Votre analyse nous intéresse

Merci de nous en faire part dans cette même rubrique : « Nous écrire »

Enfance-télé : danger ? est l'initiatrice dès 1997 de la « SEMAINE SANS TELE » en France et organisatrice des « **10 JOURS SANS ECRAN** » avec 460 élèves de WIMEREUX. Sa présidente est Administratrice du COFRADE, du CIEME, de l'UDAF 62 et de l'URAF 59 / 62. L'association est Membre de la Coordination pour l'Education à la non violence et à la Paix.